

Mairie de Montrond-les-Bains
Place du Général de Gaulle. BP 11
42210 Montrond-les-Bains



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 février 2024

Contenu

Préambule _____	1
Introduction _____	3
Présentation du contexte _____	5
Evolution des dépenses de fonctionnement _____	13
Evolution des recettes de fonctionnement _____	19
Evolution des dépenses d'investissement _____	27
Evolution des recettes d'investissement _____	30
Evolution et structure de la dette _____	33
Principaux projets d'investissement pour 2023 _____	37

Préambule

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le cadre juridique du Rapport d'Orientations Budgétaires est fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L.2312-1 CGCT** qui précise que :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le CGCT précise, en outre, dans son article **D.2312-3** que :

« A. – Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Les objectifs du Rapport d'Orientations Budgétaires sont donc de :

- participer à l'information des élus sur **l'évolution de la situation financière** de la collectivité.
- Informer sur les **évolutions en matière de ressources humaines, de fiscalité et de dette**.
- Permettre à l'assemblée délibérante de **discuter des orientations budgétaires** de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités qui seront déclinées dans le projet de budget primitif.

Introduction

La préparation des orientations budgétaires de l'année 2024 s'inscrit dans un contexte de retour à la normal après la crise sanitaire. Cependant, l'année est marquée par une très forte inflation inédite depuis plusieurs dizaines d'années.

Néanmoins, pour l'année 2024, la volonté des élus de la majorité de la commune de Montrond-les-Bains est de poursuivre les actions entreprises depuis le début du mandat et d'affirmer des axes prioritaires forts qui seront autant de leviers d'actions identifiables aussi bien par la population du territoire que par les partenaires.

L'un des objectifs est de favoriser l'investissement pour réaliser le projet de mandat sur le territoire de la commune dans les domaines de :

- L'amélioration du cadre de vie,
- La poursuite de la rénovation des bâtiments publics,
- Le développement de nouveaux services adaptés à la population,
- La transition énergétique,
- La promotion des atouts et du dynamisme de notre commune.

L'élaboration des orientations budgétaires 2024 s'est construite en fixant des objectifs et en respectant une méthodologie.

Les objectifs ont été fixés autour d'axes qui sont :

- **Des dépenses de fonctionnement contenues et contrôlées,**
- **La poursuite d'une politique des ressources humaines équilibrée,**
- **La poursuite de la baisse de l'endettement**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

- **D'analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper les évolutions budgétaires à venir.**

Les effets du contexte économique ainsi que les éléments contenus dans la Loi de Finances 2024, présentés dans ce rapport, constituent également un élément fort des arbitrages budgétaires à venir.

Ceux-ci sont donc synthétiquement présentées ici, sur la base des grands équilibres du budget primitif 2024 et d'un compte administratif anticipé. De ce fait, ces éléments n'ont donc pas un caractère totalement définitif et peuvent être sujets à de légers réajustements.

Présentation du contexte

CONTEXTE NATIONAL

(Source Groupe BPCE)

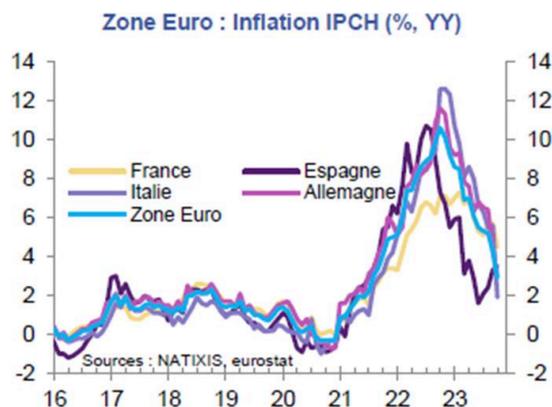
Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1.

Zone Euro : la dynamique de la désinflation

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader.

La première estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de

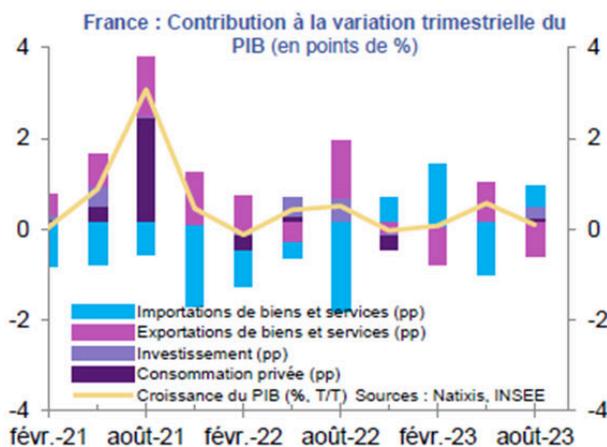


RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.

En France : une croissance plus résiliente qu'attendue

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023. La croissance a été plus modeste au T3 2023, avec une hausse de seulement 0,1% T/T en première estimation.



Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises. A

l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1% en moyenne cette année.

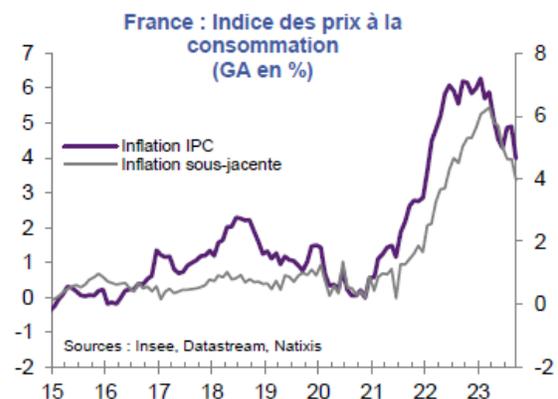
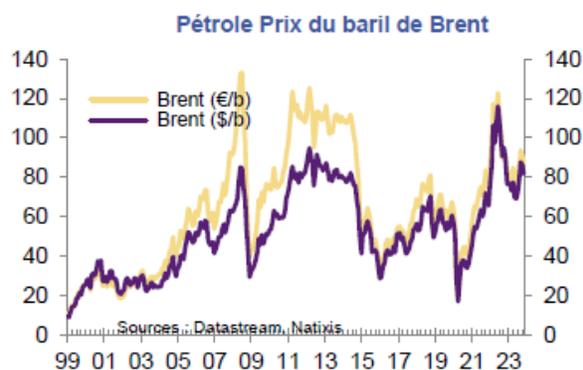
Un ralentissement de l'inflation qui devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. L'inflation sous-jacente reflue également, elle s'établit à +4,6% en septembre et 4% en octobre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022. Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet (-3,7% en GA), avant de rebondir ensuite (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1er août des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.



Des perspectives au niveau de l'emploi qui restent favorables

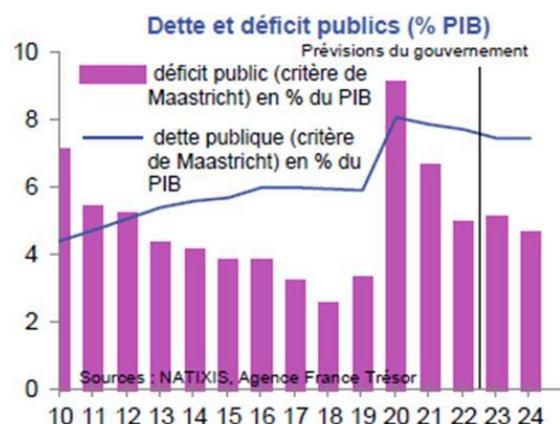
La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

Au T2 2023, le taux de chômage a très légèrement augmenté à 7,2% de la population active, après 7,1% T1 (son niveau le plus bas depuis le T2 1982).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.



Un rétablissement des finances publiques qui sera lent



En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait

contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent à maintenir d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

UN CONTEXTE LOCAL MARQUE PAR LES INCERTITUDES

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales*	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

Ainsi, pour dégager 0,4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des Administrations publiques locales* (APUL) doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Trajectoire des APUL	2022	2023	2024	2025	2026	2027
En % PIB						
Dépenses	11,2	11,1	11,0	10,8	10,5	10,2
Recettes	11,2	10,8	10,7	10,7	10,6	10,6
Solde	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	0,2	0,4

L'objectif d'évolution de la dette publique est, quant à lui, défini de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique (en points de PIB)	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	92,2	91,6	92,4	93,5	94,5	95,4
administrations publiques locales	9,3	9,0	8,9	8,8	8,3	7,6
administrations de sécurité sociale	10,2	9,1	8,4	7,4	6,3	5,1

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point.

Evolution des concours financiers de l'Etat

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, le nouveau fonds d'accélération de transition écologique reconduit pour 2024, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 105,1 milliards € dans le PLF 2024 à périmètre courant, en hausse de 1,2 % (+ 1,2 Mds €) par rapport à la LFI 2023.

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions.

Ces concours financiers progressent par rapport à 2023, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures :

- le PLF renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €
- afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'État augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024
- la dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficultés est reconduite au même niveau que 2023, soit 10 millions €
- le PLF crée une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus.

Le maintien de la planification écologique

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est proposée dans le PLF 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliards € pour 2024 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Evolution des dépenses de fonctionnement

EVOLUTION GENERALE

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses de fonctionnement sur la période 2019 – 2023.

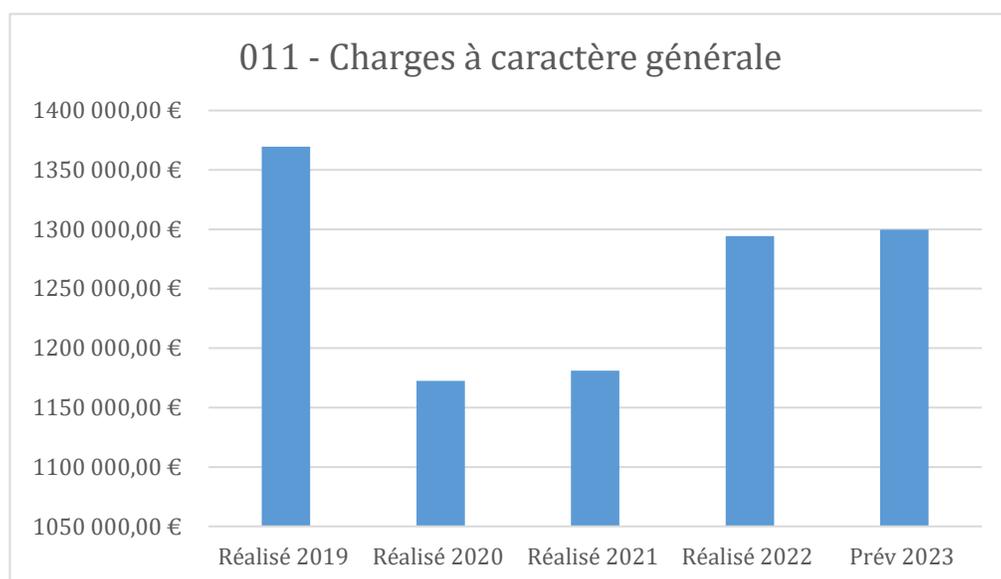
	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prév. 2023
012 - Charges de personnel	1 944 762,92 €	1 883 530,00 €	1 983 210,65 €	2 120 187,19 €	2 294 104,23 €
6419 - Remboursement rému. Personnel	119 929,16 €	129 056,14 €	77 982,11 €	56 166,77 €	113 526,97 €
011 - Charges à caractère général	1 369 540,44 €	1 172 468,16 €	1 180 918,85 €	1 293 631,59 €	1 299 696,03 €
014 - Atténuations de produits	49 620,00 €	- €	121,00 €	125,00 €	- €
65 - Autres charges gestion courante	851 353,11 €	819 616,53 €	793 800,78 €	828 209,41 €	865 600,06 €
Charges de fonctionnement courant	3 996 107,31 €	3 746 558,55 €	3 879 827,17 €	4 185 736,42 €	4 345 873,35 €

Les dépenses ont diminué de façon importante en 2020 avec les effets de la crise sanitaire. En 2021, elles restaient encore en recul par rapport à 2019. En 2022, elles ont retrouvé un niveau normal pour augmenter de 3,8 % à **4 345 873 €** en 2023 (en tentant compte des remboursements sur personnel).

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Les dépenses à caractère général regroupent les dépenses de fonctionnement courant de la commune (eau, électricité, chauffage, carburant, fournitures,...). Elle se sont élevées à **1 300 000 €**, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédent.



Certaines dépenses ont fortement augmenté en 2023 : électricité : +28 % (de 142 000 à 182 000 €), alimentation : + 11 % (de 119 000 à 132 000 €), fêtes et cérémonies : +24 % (de 37 000 à 49 000 €) lié aux développements des animations et à l'inauguration de deux projets phares du mandat.

A noter certaines baisses : - 17 000 € sur les tailles d'arbres (réalisées une année sur deux), -13 000 € en entretien de véhicules, -27 000 € en études

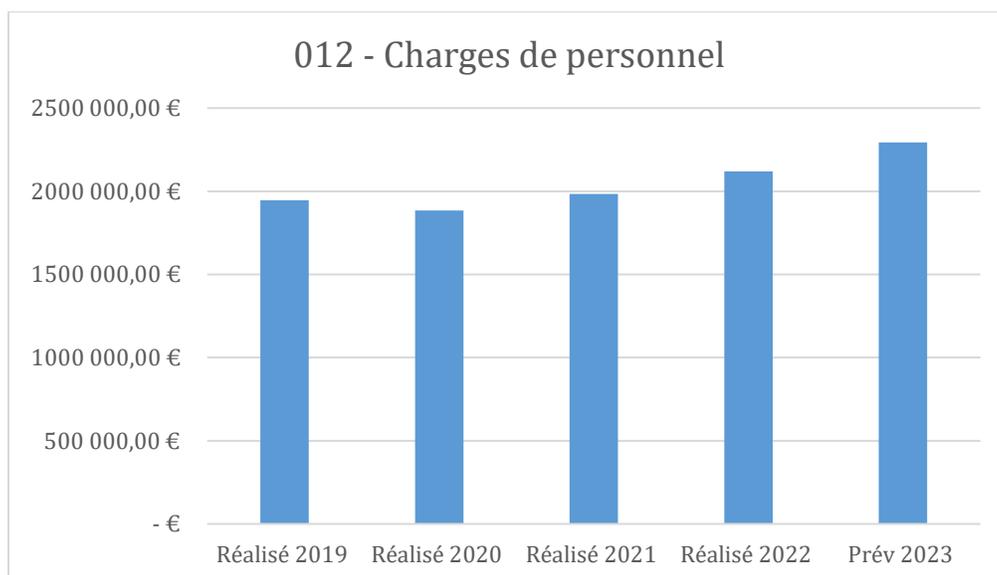
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Il est anticipé une augmentation des dépenses pour l'année 2024, notamment en raison des incertitudes au niveau de l'inflation :

- augmentation importante de certaines dépenses contraintes (électricité, gaz, alimentation)
- augmentation de certaines fournitures et contrat de service en raison de l'inflation
- poursuite de certaines animations qui avaient été annulées suite à la crise sanitaire ou qui ont été mises en place (journée du développement durable, saison culturelle et animations château, fête des bénévoles)

CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Les dépenses de personnel ont, comme attendu, augmenté de façon importante avec une hausse de 8,2 % à **2 294 000 €**.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'année 2023 a été marquée par :

- une augmentation du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022, puis 1,5 % en janvier 2023,
- revalorisation du nombre de points d'indices afin de remonter les grilles au niveau du SMIC
- revalorisation du régime indemnitaire mensuel pour tous les agents de la commune de 10 % en juin 2023
- mise en place du service des cartes d'identité et passeport (création d'un poste)
- ouverture du Château (création d'un poste titulaire, d'un emploi d'été et d'un service civique)

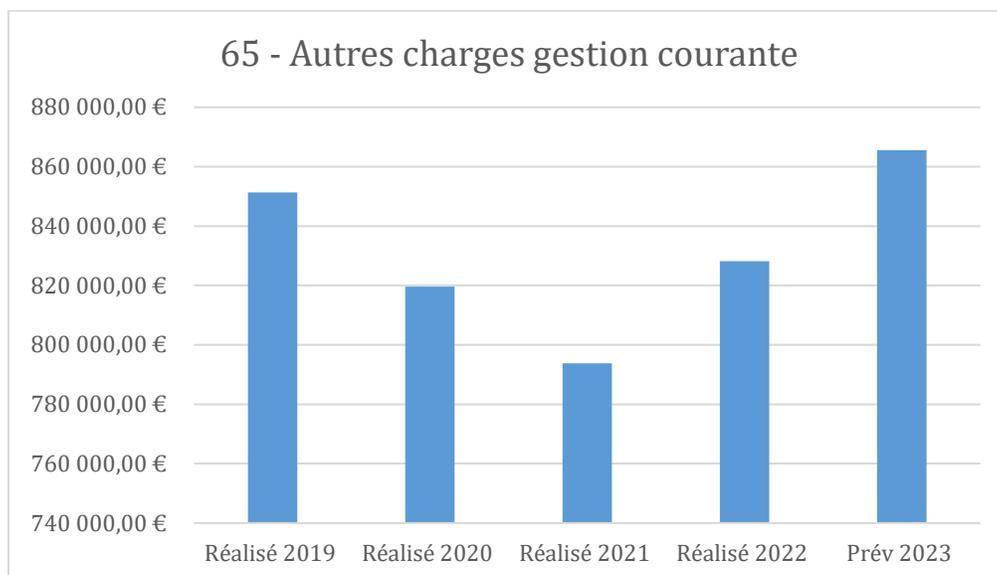
Pour 2024, la chapitre 012 sera, comme en 2023, marqué par l'inflation.

Les principales modifications sont :

- prise en compte en année pleine de l'augmentation du point d'indice ayant eu lieu en 2023
- revalorisation des carrières pour les fonctionnaires de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024
- augmentation anticipée mais inconnue du point d'indice pour l'année 2024
- recrutement d'une personne supplémentaire aux services techniques afin de renforcer l'équipe voirie-manifestations.
- Certains remplacements pour des agents en congé maternité.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Les dépenses imputées au chapitre 65 sont en légère hausses et sont passées de 828 000 € en 2022 à **865 600 €**.



Ce chapitre regroupe notamment :

- la participation au SDIS (165 000 €, +6 000 €),
- les indemnités aux élus (119 230 €) et les cotisations correspondantes (20 150 €)
- Les subventions accordées aux associations (371 360 €, +6 000 €)
- La subvention au CCAS (20 000 €)
- La maintenance et fourniture d'électricité pour l'éclairage public géré par le SIEL (115 000 €, +5 000 €)

Pour 2024, il sera proposé **une baisse de ces dépenses.**

La contribution au SDIS sera prise en charge par CCFE et déduite des attributions de compensation.

Une baisse des charges liées à l'éclairage public est attendue avec l'extinction mise en place au printemps 2023.

Une hausse des subventions aux associations de 2 %.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)

Le chapitre 67 est composé principalement de la rémunération versée au concessionnaire de la délégation de Service Public des Foréziales (280 000 €),

La prévision pour l'année 2023 devrait également être constituée pour la quasi-totalité par les dépenses liées aux Foréziales. A noter que la révision de prix va induire une augmentation de 30 000 € de cette rémunération.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Evolution des recettes de fonctionnement

EVOLUTION GENERALE

Le tableau ci-dessous récapitule les recettes de fonctionnement sur la période 2019 – 2023.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prév. 2023
70 - Produits des services	167 175,67 €	109 012,73 €	150 248,21 €	179 623,00 €	241 267,21 €
73 - Impôts et taxes	5 707 489,25 €	4 876 341,64 €	4 989 001,18 €	6 065 557,09 €	6 262 023,62 €
74 - Dotation et participation	309 136,80 €	999 958,44 €	954 710,42 €	248 128,02 €	218 080,08 €
75 - Autres produits gestion courante	348 963,81 €	359 060,86 €	355 197,15 €	397 546,02 €	362 968,48 €
Produits de fonctionnement courant	6 582 385,53 €	6 344 373,67 €	6 449 277,96 €	6 890 979,13 €	7 084 339,39 €

Après une baisse des recettes en 2020 par rapport à 2019 (-3,6 %) due aux conséquences de la crise sanitaire, un retour à la normal est observé pour l'année 2022. Une légère augmentation a été constatée en 2023 de 2,8 %.

ATTENUATION DE CHARGES (COMPTE 013)

Les recettes liées au atténuations de charges sont en hausse à **113 526,97 €** en 2023. Elles correspondent aux remboursements de l'assurance pour les risques statutaires liés aux maladies, congés maternités et accident du travail.

A noter que trois agents de la commune ont pris un congés maternité.

Pour 2023, il sera prévu une recette moyenne de 50 000 €.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (COMPTE 70)

Les produits de ce chapitre sont en augmentation en 2023 à **241 267,21 €**.

On peut constater une légère hausse des droits versés pour la restauration scolaire (+ 4 000 € à 137 600 €).

A noter que les encaissements du château se sont élevés à 40 000 €.

Pour 2024, il sera prévu une stabilisation des encaissements par rapport à 2023, sauf en ce qui concerne les refacturations à CCFE (fin de la mise à disposition de l'ancienne crèche).

IMPOTS ET TAXES (COMPTE 73)

Les produits du chapitre 73 sont en hausse entre 2023 et 2022 à **6 262 000 €**.

Le prélèvement sur les produits des jeux conserve ainsi son niveau de 2022 à **2 442 000 €**, mais dans le détail nous avons constaté une hausse des sommes en début d'année et une baisse sur les 6 derniers mois, probablement liées aux problèmes de pouvoir d'achat avec l'inflation importante subie en 2023.

La taxe sur l'électricité augmente fortement (203 350 €) et celle sur les droits de mutations baisse de 70 000 € (211 000 €) pour retrouver les niveau des années 2018 / 2019, après deux années exceptionnelles.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prév. 2023
73 - Impôts et taxes	5 707 489,25 €	4 876 341,64 €	4 989 001,18 €	6 065 557,09 €	6 262 023,62 €
dont contri. Directes	1 998 473,00 €	2 044 090,00 €	2 129 756,00 €	2 239 007,00 €	2 408 582,00 €
dont compen.	592 914,00 €	592 914,00 €	580 114,00 €	592 914,00 €	592 914,00 €
dont reversement du prélèvement de l'Etat sur PBJ	389 086,00 €	394 364,00 €	387 433,00 €	358 140,00 €	387 845,55 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

dont remboursement TEOM	1 856,00 €	1 878,00 €	2 107,00 €	2 179,00 €	3 152,60 €
dont droit de place	11 213,20 €	10 533,88 €	10 285,45 €	12 879,85 €	12 492,13 €
dont taxe élec.	99 858,21 €	116 655,21 €	123 796,55 €	136 812,05 €	203 250,75 €
dont prélèvement sur les produits et jeux	2 400 852,86 €	1 505 563,01 €	1 467 407,73 €	2 439 833,46 €	2 442 254,00 €
dont TLPE	607,91 €	984,71 €	376,80 €	627,27 €	- €
dont taxe addelle droit de mutation et taxe publicité	212 628,07 €	209 358,83 €	287 724,65 €	283 164,46 €	211 532,59 €

Concernant les contributions directes, il faut rappeler que la commune, depuis 2021, ne bénéficie plus que du versement de la taxe foncière, suite à la suppression de la taxe d'habitation pour certaines catégories de redevables. Le montant de cette contribution s'élève à 2 408 582 €.

Les taux s'élèvent en 2023 à :

- **Pour la taxe foncière bâtie : 34,14 %**
- **Pour la taxe foncière non bâtie : 34,33 %**

Pour 2024, il sera proposé de bâtir un budget sur les hypothèses suivantes :

- **maintien des taux de taxe foncière.**
- **prudence** sur le prélèvement sur les **produits des jeux avec 2 300 000 €**
- **prudence** sur les autres éléments de recettes, notamment les droits de mutation et la taxe sur l'électricité qui peuvent assez fortement varier d'une année sur l'autre.
- **Augmentation des bases d'imposition de 3,8 %**
- **Augmentation des compensations versées par CCFE** en lien avec la modification du pacte fiscal et financier.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

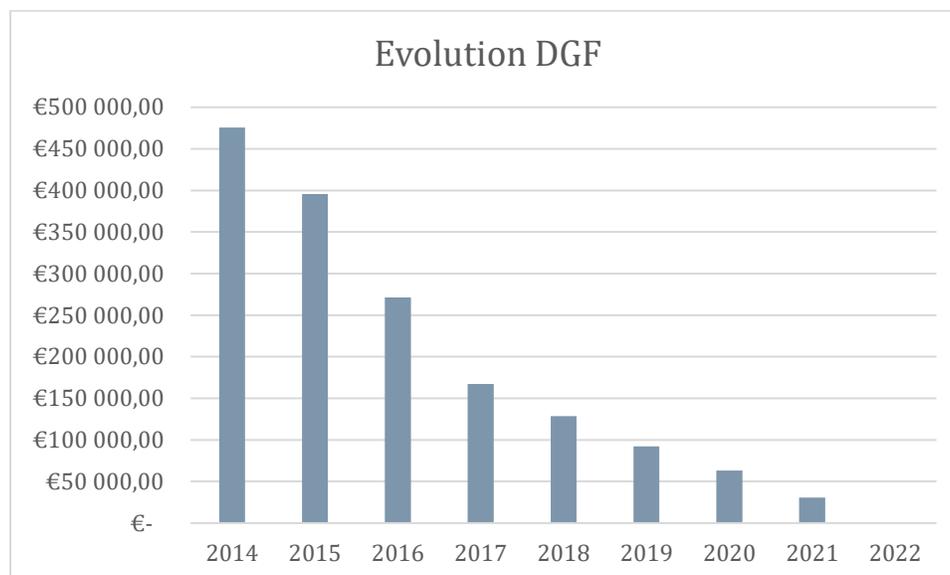
Simulation de recettes pour 2024 :

	Réalisé prév. 2023	Prév. 2024
73 - Impôts et taxes	6 262 023,62 €	6 155 616,70 €
dont contri. Directes	2 408 582,00 €	2 502 516,70 €
dont compen.	592 914,00 €	630 000,00 €
dont reversement du prélèvement de l'Etat sur PBJ	387 845,55 €	390 000,00 €
dont remboursement TEOM	3 152,60 €	2 100,00 €
dont droit de place	12 492,13 €	11 000,00 €
dont taxe élec.	203 250,75 €	110 000,00 €
dont prélèvement sur les prduits et jeux	2 442 254,00 €	2 300 000,00 €
dont TLPE	- €	- €
dont taxe addel droit de mutation et taxe publicité	211 532,59 €	210 000,00 €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (COMPTE 74)

Les dotations restent globalement stables, notamment la dotation de solidarité rurale. La seule exception notable est la Dotation Globale de Fonctionnement qui a baissé très fortement depuis 10 ans.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



La DGF a connu un léger rebond en 2023 à 19 000 € lié à l'augmentation de la population constatée par l'INSEE.

Le produit de Dotation Globale de Fonctionnement attendu pour 2023 est proche de **15 000 €**. Depuis 2014, cette baisse représente plus de **1,6 millions d'euros de manque à gagner** pour la commune.

A noter également la suppression de la dotation de compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation, d'un montant de 69 850 € en 2020. Cette suppression est une conséquence de la réforme de la fiscalité locale.

Enfin, la commune a perçu **18 500 €** au titre de la **dotation pour les titres sécurisés**. Ce montant comprend une part exceptionnelle de 5 500 € ainsi qu'une prime à la mise en place de 4 000 €. Pour l'année 2024, le montant ne sera donc que de 9 000 €.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (COMPTE 75)

Ce chapitre recouvre principalement les encaissements de loyer.

Le montant est stable d'une année sur l'autre, autour de **362 968,48 €**, hors éléments exceptionnels en 2022 liés au remboursement de l'avance sur trésorerie de l'ancien contrat de délégation de services publics pour la gestion des Forézielles, avance non reconduite dans le nouveau contrat, pour un montant de 39 493 €.

Pour 2024, il sera prévu une stabilité de ce chapitre à 350 000 €.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF brute permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). La CAF nette s'obtient en soustrayant le remboursement de la dette à la CAF brute.

Pour l'année 2023, la CAF nette ressort à **1 440 000 €**, en hausse par rapport à 2022 (1 069 000 €). Il s'agit de la CAF la plus importante depuis 6 ans.

Pour 2024, il est anticipé une baisse de la CAF liée à l'inflation et aux augmentations de dépenses importantes qui en découle, ainsi qu'à une augmentation moindre des recettes.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prév. 2023
70 - Produits des services	167 175,67 €	109 012,73 €	150 248,21 €	179 623,00 €	241 267,21 €
73 - Impôts et taxes	5 707 489,25 €	4 876 341,64 €	4 989 001,18 €	6 065 557,09 €	6 262 023,62 €
74 - Dotation et participation	309 136,80 €	999 958,44 €	954 710,42 €	248 128,02 €	218 080,08 €
75 - Autres produits gestion courante	348 963,81 €	359 060,86 €	355 197,15 €	397 546,02 €	362 968,48 €
Produits de fonctionnement courant	6 582 385,53 €	6 344 373,67 €	6 449 277,96 €	6 890 979,13 €	7 084 339,39 €
012 - Charges de personnel	1 944 762,92 €	1 883 530,00 €	1 983 210,65 €	2 120 187,19 €	2 294 104,23 €
6419 - Remboursement rému. Personnel	119 929,16 €	129 056,14 €	77 982,11 €	56 166,77 €	113 526,97 €
011 - Charges à caractère générale	1 369 540,44 €	1 172 468,16 €	1 180 918,85 €	1 293 631,59 €	1 299 696,03 €
014 - Atténuations de produits	49 620,00 €	- €	121,00 €	125,00 €	- €
65 - Autres charges gestion courante	851 353,11 €	819 616,53 €	793 800,78 €	828 209,41 €	865 600,06 €
Charges de fonctionnement courant	3 996 107,31 €	3 746 558,55 €	3 879 827,17 €	4 185 736,42 €	4 345 873,35 €
Excédent brut de fonctionnement	2 586 278,22 €	2 597 815,12 €	2 569 450,79 €	2 705 242,71 €	2 738 466,04 €
66 - Charges financières	270 286,13 €	212 078,32 €	195 179,10 €	176 664,67 €	223 549,30 €
77 - Produits exceptionnels	6 085,16 €	38 999,78 €	19 394,85 €	6 867,27 €	4 790,36 €
67 - Charges exceptionnelles	281 875,92 €	422 472,69 €	387 510,68 €	671 974,55 €	280 169,50 €
68 - Provisions	- €	- €	- €	- €	- €
78 - Reprise sur provisions	320 792,00 €	- €	- €	- €	- €
Capacité d'autofinancement brute	2 360 993,33 €	2 002 263,89 €	2 006 155,86 €	1 863 470,76 €	2 239 537,60 €
16 - Remb. emprunts	1 998 017,58 €	788 240,08 €	791 582,99 €	794 303,97 €	798 665,75 €
Capacité d'autofinancement nette	362 975,75 €	1 214 023,81 €	1 214 572,87 €	1 069 166,79 €	1 440 871,85 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

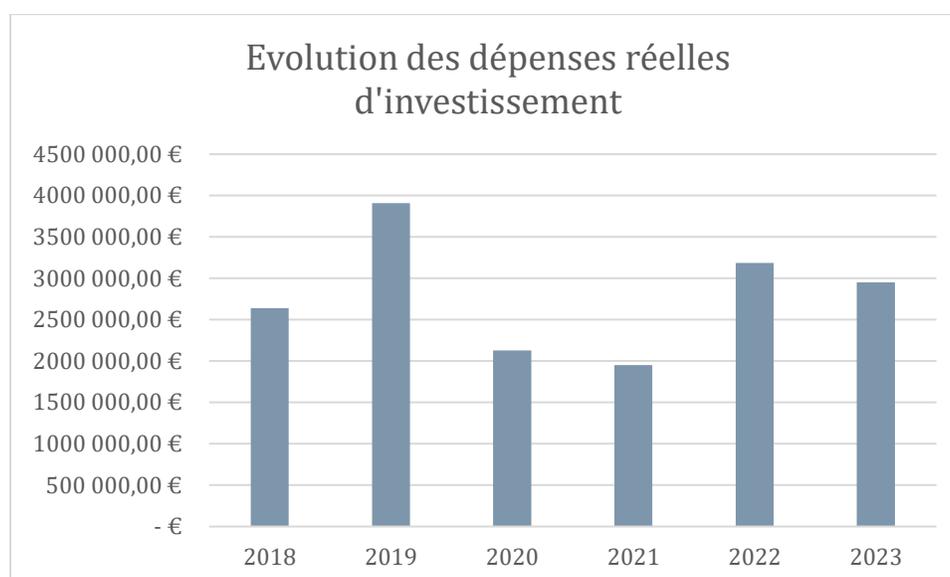
Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement de 2023 à 2025.

	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026
70 - Produits des services	241 267,21 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €
73 - Impôts et taxes	6 262 023,62 €	6 155 616,70 €	6 198 179,62 €	6 242 306,61 €
74 - Dotation et participation	218 080,08 €	210 736,06 €	210 736,06 €	210 736,06 €
75 - Autres produits gestion courante	362 968,48 €	373 857,53 €	385 073,26 €	385 073,26 €
Produits de fonctionnement courant	7 084 339,39 €	6 918 210,30 €	6 971 988,94 €	7 016 115,93 €
012 - Charges de personnel	2 294 104,23 €	2 362 927,36 €	2 433 815,18 €	2 506 829,63 €
6419 - Remboursement rému. Personnel	113 526,97 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
011 - Charges à caractère générale	1 299 696,03 €	1 338 686,91 €	1 378 847,52 €	1 420 212,94 €
014 - Atténuations de produits	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	865 600,06 €	735 224,06 €	757 280,78 €	779 999,21 €
Charges de fonctionnement courant	4 345 873,35 €	4 383 838,33 €	4 516 943,48 €	4 654 041,78 €
Excédent brut de fonctionnement	2 738 466,04 €	2 534 371,97 €	2 455 045,46 €	2 362 074,15 €
66 - Charges financières	223 549,30 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	4 790,36 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	280 169,50 €	288 574,59 €	297 231,82 €	306 148,78 €
68 - Provisions	- €	- €	- €	- €
78 - Reprise sur provisions	- €	- €	- €	- €
Capacité d'autofinancement brute	2 239 537,60 €	2 001 797,38 €	1 913 813,64 €	1 811 925,37 €
16 - Remb. emprunts	798 665,75 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
Capacité d'autofinancement nette	1 440 871,85 €	1 201 797,38 €	1 113 813,64 €	1 011 925,37 €

Evolution des dépenses d'investissement

UNE ANNEE 2023 MARQUEE PAR UN CERTAIN RETOUR A LA NORMALE

Après des années 2020 et 2021 fortement marquées par la crise sanitaire, l'année 2022 avait été marquée par une forte accélération des investissements. L'année 2023 est également une année importante en terme d'investissements avec un volume total dépensé de **2 950 000 €**.



Les principales dépenses ont concerné :

- 219 000 € d'éclairage public
- 70 000 € pour l'application de visite virtuelle du château
- 650 000 € de travaux au château (restauration et muséographie)
- 140 000 € pour l'aménagement de l'espace naturel des Lonzes
- 80 000 € pour l'aménagement de l'hotel de ville (chauffage et bureaux)
- 78 000 € de travaux dans les écoles
- 185 000 € de travaux divers dans les bâtiments publics (Buvette du parc, Foréziales, Château, ...)

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

- 1 200 000 € de travaux de voirie (aire de camping car, espace des Lonzes, rue du Geysier, Passerelles et Pont du l'Anzieux, travaux divers)
- 15 000 € de caméras de vidéo-protection

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le programme politique de l'équipe majoritaire se traduit au niveau financier par un étalement des dépenses sur l'ensemble du mandat afin de permettre une réalisation effective de l'ensemble des promesses de campagne, en limitant le recours à l'emprunt.

Pour l'année 2024, il n'est pas prévu de réalisation effective d'un emprunt, même si l'inscription d'un emprunt d'équilibre s'avèrera nécessaire pour équilibrer la proposition de budget d'investissement.

	2024	2025	2026
Culture et patrimoine	108 500,00 €	138 000,00 €	65 000,00 €
Voirie et espaces publics	1 815 000,00 €	815 000,00 €	1 159 000,00 €
Environnement	147 500,00 €	780 000,00 €	580 000,00 €
Matériel	233 800,00 €	84 500,00 €	84 500,00 €
Bâtiment	446 000,00 €	443 000,00 €	93 000,00 €
Sport Jeunesse et vie associative	316 600,00 €	110 000,00 €	1 590 000,00 €
Communication	35 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €
Commerces et manifestations	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Ecoles et périscolaire	1 395 200,00 €	1 704 500,00 €	154 500,00 €
Sécurité	40 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €
TOTAL	4 557 600,00 €	4 185 000,00 €	3 811 000,00 €

La volonté est de ne pas investir au-delà des capacités normales de la commune, tout en permettant le financement des principaux nouveaux équipements et aménagements.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

A noter également que pour l'année 2024, le budget d'investissement comprendra 1 011 000€ de restes à réaliser de 2023, c'est-à-dire de dépenses d'investissement engagées sur l'année 2023 mais non encore payées.

Evolution des recettes d'investissement

FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA est la principale recette propre de la section d'investissement.

Pour mémoire, il est basé sur les investissements réalisés l'année précédant celle de son versement. Le taux appliqué est de 16,404 %.

Il a représenté un montant de **791 898,12 €** pour 2023.

Ce montant important comprend le remboursement par le FCTVA d'une partie de la TVA exposé liée à l'opération ZAC Château Bords de Loire.

A compter de 2023, le FCTVA est traité de façon automatisé : jusqu'à présent, ce fonds faisait l'objet d'une déclaration annuelle aux services de la Préfecture. A compter de 2023, son versement a été automatisé et basé sur les montants réalisés sur le Compte de Gestion tenu par le Trésorier. Le versement continuera d'être réalisé avec une année de décalage.

TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est une taxe versée par les pétitionnaires se voyant accorder certaines autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable,...). Elle est donc directement liée aux nouvelles constructions sur la commune.

Son montant 2023 s'est élevé à **77 606,85 €** contre 133 668,78 € en 2022. Il s'agit d'une baisse importante liée aux effets de la crise immobilière. Par ailleurs, le PLU, devant les nouvelles obligations liées au zéro artificialisation nette, ne permet qu'une ouverture très réduite de nouveaux terrains à la construction. La taxe d'aménagement sera donc de plus en plus liée à la réalisation d'opérations de construction d'immeubles.

A noter que le Conseil municipal a voté en 2021 le relèvement de la taxe d'aménagement de 4 à 5 %.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ce chapitre regroupe les subventions reçues par la commune pour l'aider à financer ses opérations d'investissement.

En 2023, les subventions suivantes ont été versées à la commune :

- 32 000 € de la Région pour l'application de visite virtuelle du château
- 20 000 € du Département pour l'application de visite virtuelle du château
- 50 624 € de l'Etat pour d'espace naturel des Lonzes
- 62 151 € de l'Agence nationale du sport pour la création du skate park et du terrain de Foot5
- 62 794 € de la DRAC pour les travaux de restauration du château
- 55 000 € de la Région pour les travaux de restauration du château
- 212 577,21 € de l'Etat pour les travaux de restauration et de muséographie du château
- 2 532 € de la Région pour la réalisation d'un salle pour abris voyageur
- 42 228 € du Département pour les travaux de restauration et de muséographie du château
- 18 502 € du Département pour d'espace naturel des Lonzes
- 30 889 € de CCFE pour l'aménagement d'une aire de camping car
- 9 229 € du SIEL pour l'aménagement de la salle de l'Atelier du Rival
- 161 182,23 € du LEADER pour les travaux de muséographie du château

Soit un total de **759 708,44 €** de subvention.

Pour 2024, il sera proposé d'inscrire au Budget Primitif les subventions suivantes (en restes à réaliser de recettes 2023 ou en nouvelles inscriptions) :

En restes à réaliser :

- **6 850 €** de la Région pour les caméras de la gare
- **145 019 €** de l'Agence nationale du sport pour la création du skate park et du terrain de Foot5
- **71 765 €** de la Région pour les travaux de restauration du château

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

- **26 574 €** de CCFE pour les travaux d'aménagement de l'office de tourisme
- **4 060 €** de la Région pour les travaux de restauration du château
- **30 000 €** de la Fédération française de foot pour l'aménagement d'un terrain de foot5
- **52 127 €** de l'Etat pour l'aménagement de la piste cyclable et des passerelles rue du Geyser
- **113 542 €** de participation de Saint-André-le-Puy pour l'aménagement du pont sur l'Anzieux

En nouvelles inscriptions :

- **2 000 €** du FIPD pour les caméras du collège et des écoles
- **5 260 €** de la Région pour les caméras du collège et des écoles
- **216 840 €** de CCFE pour l'aménagement de la voie verte du Pierre Frénéat
- **200 000 €** de la Région pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- **255 600 €** du Département pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- **28 703,50 €** de l'ADEME pour le programme « Territoire engagé dans la transition énergétique »

A noter que d'autres subventions, notamment pour le Pôle Enfance Jeunesse, ont été sollicitées, mais non attribuées. Elles ne seront donc pas inscrites au Budget Primitif.

En tout, une enveloppe de **1 158 340,50 €** de subventions sera proposée à l'inscription sur le Budget Primitif 2024.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

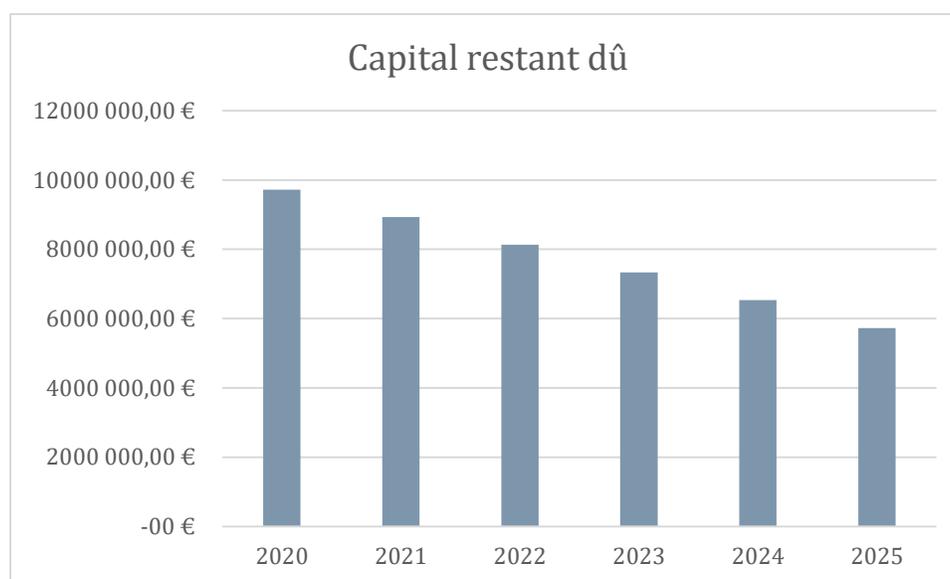
Evolution et structure de la dette

DONNEES SYNTHETIQUES DU STOCK DE LA DETTE

Données générales

Au 31 décembre 2023, la dette totale de la commune s'élève à 7 333 234 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû	9 718 540 €	8 928 957 €	8 131 900 €	7 333 234 €	6 530 816 €	5 724 497 €
Intérêts	202 534 €	196 972 €	176 665 €	247 221 €	250 000 €	145 000 €
Capital	752 243 €	791 583 €	794 304 €	798 666 €	802 418 €	806 319 €
Annuité	954 777 €	988 555 €	970 969 €	1 045 887 €	1 052 418 €	951 319 €



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les enseignements à retenir sur le stock de la dette 2020 – 2023 sont les suivants :

- Une **baisse de l'encours de 2,3 millions d'euros**
- **Aucun recours à la dette depuis 2020**
- Une **augmentation du coût de la dette en 2023 liée à la part des emprunts à taux variable**

Capacité de désendettement

Le niveau d'endettement de la commune doit s'apprécier au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

La capacité de désendettement est un ratio permettant d'analyser cette composante et donc le risque de défaillance possible des paiements. Elle est égale au rapport entre le stock de dette et les recettes courantes et mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget de la commune.

Le ratio de capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années nécessaires au remboursement intégral du capital de la dette. Le plafond de ce ratio a été établi à 12 ans pour les communes et EPCI par la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022. Une capacité de désendettement inférieure à 8 ans est considérée comme satisfaisante.

Le tableau ci-dessous reprend la capacité de désendettement de la commune depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAF brute	2 007 095 €	2 076 848 €	2 261 753 €	2 002 263 €	2 006 155 €	1 863 470 €	2 239 537 €
Stock de dette au 31/12	12 628 109 €	11 704 807 €	10 506 780 €	9 718 540 €	8 928 957 €	8 131 900 €	7 333 234 €
Capacité de désendettement	6,29	5,63	4,64	4,85	4,45	4,36	3.27

En 2023, la capacité de désendettement de la commune de Montrond-les-Bains de 3,27 années est satisfaisante.

L'objectif de l'année 2024 est de **poursuivre l'effort de désendettement** de la commune qui en valeur absolue reste important.

DERNIERES ACTIONS REALISEES

Financements long terme et court terme

La commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt long terme depuis 2019.

La dernière action réalisée sur le stock de dette est la consolidation d'un emprunt d'un montant de 800 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole le 28-03/2019 pour une durée de 20 ans, au taux Euribor 3 mois moyenné +0,48 %.

La commune dispose d'une ligne de trésorerie mais ne l'a pas utilisé en 2023.

La dernière action de désendettement de la commune a eu lieu en 2019 avec le remboursement par anticipation d'un contrat passé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 050 000 € payé au taux de Euribor 3 mois moyenné +1,98 %.

ANALYSE DES RISQUES

Répartition de l'encours par type de taux

La commune possède les **deux tiers de son encours de dette à taux fixe** et **un tiers à taux variable** (sur Euribor 3 mois et Moyenne Euribor 3 mois).

Aucun contrat n'arrive à échéance en 2024.

Position du contrat sur « taux fixe alternatif »

La commune détient un contrat structuré d'un montant résiduel de 644 332 € qui repose sur un montage « taux fixe alternatif ». Il s'agit de stratégie structurée dans laquelle le taux payé sera :

- soit un taux fixe bonifié de 2,48 % tant que la différence est CMS10-CMS02 est supérieure ou égale à 0,60 %,
- soit un taux fixe élevé de 5,50 % si la barrière est franchie.

Actuellement, la barrière est franchie et le taux payé est donc de 5,50 %. Le retour à un taux bonifié n'est pas anticipé avant plusieurs années. Cependant, le coût de sortie de ce contrat est particulièrement élevé (de l'ordre de 296 000 €, soit 46 % du capital restant dû), ce qui rend son **refinancement très défavorable**.

STRATEGIE DE GESTION DE DETTE POUR 2023

Perspectives 2024

L'annuité pour l'exercice 2024 est de 802 418 € pour le capital et 250 000 € pour les intérêts, soit une **annuité totale de 1 052 418 €**.

Cette annuité est élevée à cause de l'augmentation du coût de la dette à taux variable.

L'encours de la dette sera au 31 décembre 2024 de **6 530 816 €**.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt. Aussi, un emprunt d'équilibre sera inscrit au budget 2024, mais ne sera pas réalisé.

Principaux projets d'investissement pour 2024

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Aménagement de la voie verte et de la rue Pierre Frénét et avoisinantes



La poursuite de la voie verte entre la médiathèque et la gare est un objectif structurant du mandat. Les travaux envisagés visent à permettre l'aménagement d'une piste cyclable en site propre ainsi qu'en un réaménagement global des voiries du secteur de la rue Pierre Frénét.

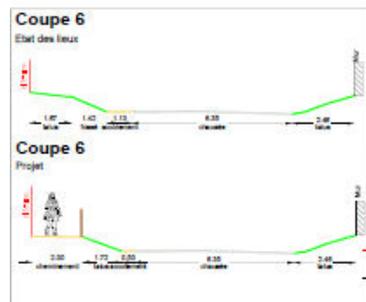
Une enveloppe de **800 000 €** sera proposée pour 2024 pour réaliser ces deux équipements.

Aménagement divers de voirie et de sécurité

Afin d'améliorer la sécurité et de favoriser les déplacements piétonniers, plusieurs petits aménagements sont prévus, dont notamment la création d'un **trottoir rue de la Loire** à hauteur du collège, ainsi que l'aménagement d'un cheminement sécurisé entre le château et l'**espace naturel des Lonzes**.

Une enveloppe de **160 000 €** sera proposée pour 2024 pour réaliser ces divers travaux.

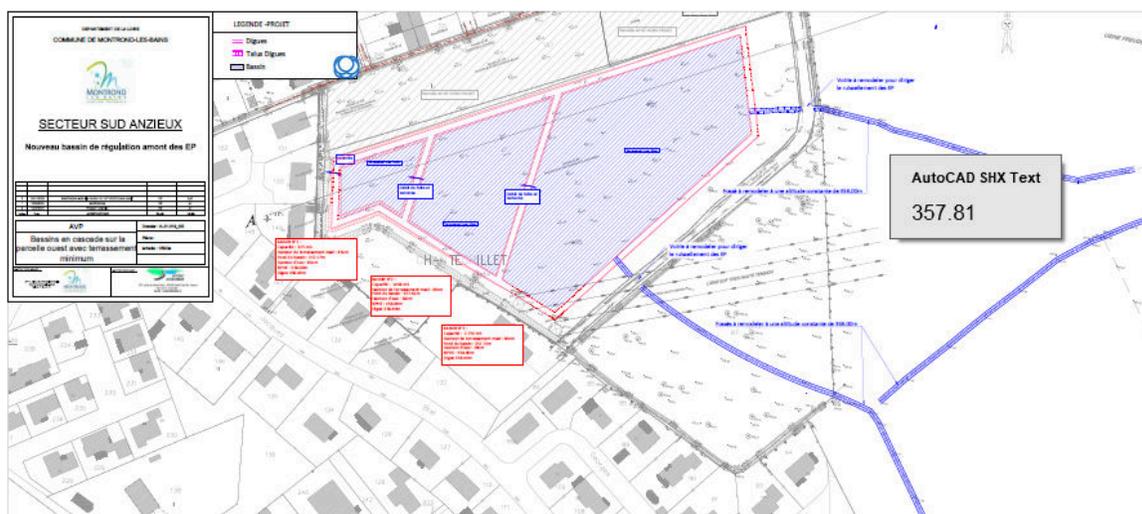
Une enveloppe de **130 000 €** sera également proposée pour la réfection de la chaussée, de l'eau pluviale et des trottoirs **rue de L'Eglise**.



Aménagement des bassins de rétention secteur Chantegrillet

Une amélioration de la mise en sécurité des biens et des personnes est une nécessité liée à l'augmentation des événements climatiques extrêmes. Afin de limiter les risques de ruissellements, il est envisagé de créer des bassins écrêteurs de crue dans le secteur de Chantegrillet. Ces travaux feront l'objet en parallèle d'une opération privée permettant l'installation d'un parc photovoltaïque d'un mégawatt.

Une enveloppe de **300 000 €** sera proposée pour 2024 pour réaliser ces divers travaux.



SOLIDARITE

Acquisition d'une navette pour le CCAS

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers, dont notamment aux personnes âgées, il est proposé d'acquérir une nouvelle navette.

Une enveloppe de **65 000 €** sera proposée pour 2024 pour réaliser ces divers travaux.

ECOLES

Aménagement du Pôle Enfance Jeunesse



L'espace social accueille pour l'instant une crèche au rez-de-chaussée et des locaux mutualisés à usage social à l'étage. Cependant, suite au déménagement de la crèche, il a été décidé de transformer ces locaux en Pôle Enfance Jeunesse afin d'accueillir un espace périscolaire pour les écoles de la commune. Par ailleurs, l'étage fera l'objet d'aménagements afin de créer de nouveaux espaces

adaptés et accessibles.

Une enveloppe de **1 300 000 €** sera proposée pour 2024 pour réaliser cet équipement.

Poursuite des travaux dans les écoles

Il est proposé de poursuivre les travaux d'amélioration des écoles avec en particulier la suppression du poste de transformation électrique de l'école primaire et plusieurs travaux de réfection.

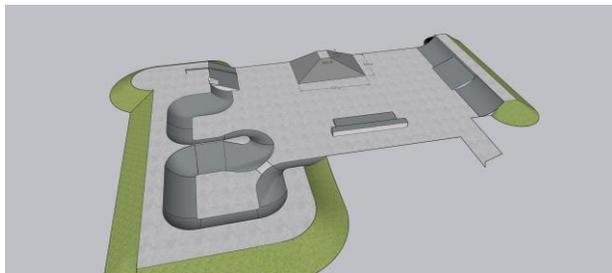
Une enveloppe de **100 000 €** sera proposée pour 2024 pour réaliser ces divers travaux.

Végétalisation des cours d'écoles

Situées en cœur de ville, les écoles subissent de plein fouet les effets du réchauffement climatique. Les cours d'écoles, particulièrement imperméabilisées et goudronnées, pourraient être végétalisées afin de créer des îlots de fraîcheurs, bénéfiques pour les enfants, mais aussi pour le voisinage.

SPORT JEUNESSE ASSOCIATION

Aménagement d'un Skate Park et d'un Terrain de Foot 5



La commune a répondu à un appel à projet de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du développement de 5 000 équipements de proximité liés aux Jeux Olympiques 2024. Elle a été sélectionnée et s'est vue attribuer 80 % de subvention (en

comptant celle attribuée par la Fédération Française de Football) pour la réalisation d'un Skate park et du Terrain de foot 5 dans le complexe sportif de Chavanne.

Une enveloppe de **400 000 €** sera proposée pour 2024 pour réaliser ces deux équipements.

ENTRETIEN DES BATIMENTS

Travaux dans divers bâtiments

La commune souhaite poursuivre l'entretien et la mise aux normes de ces bâtiments.

Cette année, il sera proposé de réaliser des travaux sur divers bâtiments :

Aménagement d'un **pôle de services** dans l'ex-centre de tri de la Poste afin de pouvoir accueillir un espace France Services ainsi que des permanences d'autres organismes.

Et aménagement d'un **logement d'urgence** à la place des bureaux de l'office de tourisme au dessus de la Poste.

ETUDES

Poursuite des études pour les travaux futurs :

- Poursuite de la voie verte jusqu'à la gare (2^{ème} tranche)
- Réaménagement du parc thermal
- Travaux d'aménagement de la rue de Boissieu et de la place Paul Doumer
- Aménagement du préau multi-activités
- Rénovation énergétique du Gymnase Chavanne
- Rénovation énergétique de l'école primaire Les Sources